



Distance decole d un enfant par rapport a 1 parent

Par terre

je suis separe sans avoir etais marie d un commun accord j ai ma fille une semaine sur deux elle va a l ecole du village de sa mere moi sa me fait 16 km pour l amener quand je l ai pas de probleme.la elle parle de demenager a plus de 60km du village ou ell est actuellement moi quand se sera ma semine cela fera plus de 70 km aller ce ne sera plus possible et je ne pourrait plus l avoir une semaine sur deux y a t il une loi qui trancherai sur la distance de l ecole par rapport au deux parent ou est ce que c est elle qui a la loi pour elle que je ne puisse rien faire et que je ne voye ma fille qu un weed kend sur deux merci